

POLE AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DU PLAN CLIMAT
Service Planification

Affaire suivie par Vanessa Ny
Tél : 04 68 10 56 52
Mail : vanessa.ny@carcassonne-agglo.fr
Réf : DC/LB/PC/VN/2018-49

Carcassonne, le 19 MARS 2018

21 MARS 2018

Monsieur Georges MERIC
Président du PETR
Pays Lauragais
3 chemin de l'obélisque
11 320 Montferrand

Objet : Révision du SCoT du Pays Lauragais- Avis sur l'arrêt du projet

Monsieur le Président,

Je vous remercie de nous avoir adressé le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais et de nous consulter suite à son arrêt en conseil syndical en date du 11 décembre 2017.

Le SCoT de Carcassonne Agglo est également en révision et entre dans la deuxième phase de son projet avec l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable.

Je note avec intérêt que vous situez votre SCoT dans un contexte plus large avec notamment la démarche initiée sur le périmètre du Grand Bassin Toulousain, à laquelle nous sommes associés. Cet espace de concertation représente pour nous l'opportunité de mutualiser et de partager les analyses de nos territoires.

Nous avons porté, avec la direction de la planification, une attention particulière sur le territoire Audois et sur la frange qui jouxte nos deux territoires avec le pôle de proximité de Montréal, le pôle d'équilibre de Bram et plus largement la centralité sectorielle de Castelnaudary.

Les orientations de votre PADD, votre armature territoriale avec les fonctionnalités rattachées permettront d'enrichir nos débats dans le cadre de l'élaboration de notre projet et de notre propre armature.

J'ai l'honneur de vous indiquer que le projet de SCoT ne faisant pas l'objet d'observation particulière de notre part, nous émettons un avis favorable.

Vous renouvelant l'intérêt que nous portons à votre projet, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Didier CARBONNEL,
Vice-Président délégué
à l'aménagement de l'espace

